



« Clause Molière », que nenni !

Plusieurs conseils régionaux et conseils départementaux viennent d'instaurer, pour les chantiers publics du bâtiment, la « clause Molière » créant l'obligation pour les salariés étrangers détachés en France de « parler français ».

Les raisons invoquées sont, d'une part, la sécurité – ils ne comprendraient pas les consignes –, d'autre part, l'action contre l'utilisation abusive de travailleurs détachés en filtrant leur arrivée sur des critères linguistiques.



Cette disposition cible des salariés déjà en situation d'extrême exploitation. Tout le contraire de la bataille à mener contre ceux qui usent et abusent du dumping social et qui imposent des conditions de travail inacceptables. En outre, elle exonère les entreprises françaises faisant appel aux travailleurs détachés de leur responsabilité sociale en tant qu'employeur.

Plutôt que de flirter avec les obsessions xénophobes de l'extrême droite, les collectivités devraient imposer aux employeurs des clauses de sécurité sociales et environnementales dans leurs appels d'offre. Que l'on sache, la présence d'ouvriers étrangers n'a jamais été un facteur repéré d'accidents du travail : ce sont plutôt les conditions de travail et de sous-traitance qui sont en cause.

La CGT exige de longue date que de vraies mesures soient prises pour mettre fin à la mise en concurrence des travailleurs entre eux, quelle que soit leur nationalité, notamment :

- **A travail égal, salaire égal et protection sociale égale** : revoir la Directive détachement et imposer le paiement de salaires identiques, ainsi que le paiement des cotisations sociales du pays dans lequel le travailleur détaché exerce ;
- **Mettre fin à la sous-traitance en cascade**, en limitant la sous-traitance à deux niveaux maximum, et renforcer les moyens humains et les prérogatives des **inspecteurs du travail** ;
- Donner des **droits nouveaux** aux représentants des salariés au sein des entreprises donneuses d'ordre (information obligatoire concernant les détachements de travailleurs, droit d'expertise des appels d'offre, mise à disposition des contrats des travailleurs détachés, droit d'intervention des CHSCT auprès des sous-traitants) ;
- Renforcer les obligations et les contrôles de sécurité sur les chantiers alors qu'il y a toujours, dans le secteur de la construction, un mort chaque jour, en France. **Les consignes de sécurité doivent être rédigées en français et dans la langue du salarié détaché, un interprète doit être mis à disposition autant que de besoin.**

A nos bourgeois gentilshommes

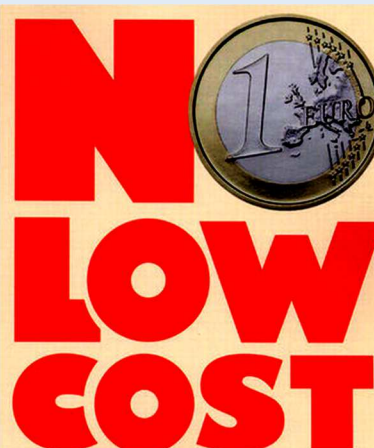
Parler français ? Et si nos chers patrons et communicants donnaient l'exemple, en cessant de nous infliger leur ridicule manie du franglais, ce *globish* de pacotille qui n'est, au fond, qu'un hommage servile aux maîtres de ce monde sans qualité ?



La CGT demande à l'État de s'opposer résolument à ce genre de « clause » absurde et discriminatoire, et d'adopter enfin de vraies mesures contre le dumping social et pour la sécurité des salariés, à commencer par l'**abrogation de la loi Travail**.

Dans ce numéro

Editorial	1
Désobéissance civile	2
Lafarge, ou le retour des collabos.....	2
CICE, la grosse arnaque !	3
Films : Comme des lions	3
200 000 € !	4
Vous avez dit bizarre ?	4
Grève victorieuse sur le chantier VINCI/ RATP métro Châtelet : la mobilisation a payé !	4
La sous-traitance en question.....	5
Un petit besoin d'argent de poche ? .	5
Livres : L'arme à l'œil	6
Le sacrifice des salariés... au profit des bénéfices !	6
Chez VINCI Facilities aussi !	6
Nouveau siège social : les CHSCT con- cernés se rencontrent.....	7
Entités concernées par le nouveau siège social.....	7
Solidarité mensongère.....	8



Délinquants solidaires

Si la solidarité avec les étrangers est un délit, alors nous sommes tous délinquants

Des actes de désobéissance civile sont de plus en plus nombreux. Le 30 janvier, l'UD CGT des Alpes-Maritimes apportait publiquement son soutien aux citoyens solidaires des réfugiés traversant la **vallée de la Roya**, à la frontière italienne. Pour Gérard Ré, secrétaire de l'UD, les habitants de la vallée n'ont pas d'autre choix que d'agir : « *Nous faisons face à des situations insoutenables sur le plan humanitaire. On ne peut pas laisser les gens, parfois des mineurs, mourir de faim ou de froid sur le bord de la route. Les citoyens qui les transportent et leur offrent à manger sont légitimes. N'importe qui ailleurs ferait la même chose* ».

En octobre dernier, deux syndicalistes ont ainsi été placés en garde à vue alors qu'ils transportaient des migrants venant d'Italie. Ils devront comparaître devant le tribunal de grande instance de Nice, le 24 avril prochain, pour « *aide à l'entrée, au séjour et à la circulation d'étrangers en situation irrégulière* ». Selon Gérard Ré, l'Etat est le premier responsable de cette situation : « *D'un côté, on n'organise pas l'accueil, de l'autre on le criminalise. Dans ces circonstances, désobéir est un devoir* ».

La désobéissance civile consiste à refuser, de façon non violente, de se plier à une obligation légale au motif d'un principe supérieur.

350 organisations réclament à travers la campagne « **Délinquants solidaires** », dont la CGT est signataire, l'abrogation du délit de solidarité. L'aide à l'entrée et au séjour irréguliers est en effet passible d'une peine de cinq ans de prison et de 30 000 euros d'amende ■

Ensemble ! Mars 2017
www.delinquantssolidaires.org



Lafarge, ou le retour des collabos

Le 21 juin 2016, le journal *Le Monde* révèle que Lafarge (groupe LafargeHolcim) aurait **financé l'Etat islamique** pendant un peu plus d'un an, entre le printemps 2013 et la fin de l'été 2014, afin de continuer son activité dans la zone de conflits (cimenterie de Jalabiya, en Syrie). La société est même accusée d'avoir acheté des matières premières et du pétrole à l'organisation terroriste.

Une mission de parlementaires français emmenée par Jean-Frédéric Poisson (Les Républicains, tendance Christine Boutin, proche du FN et soutien de Donald Trump), s'empresse aussitôt de blanchir le cimentier « *français* ». Peine perdue : en mars 2017, le groupe admet avoir « *indirectement* » financé des groupes armés en Syrie pendant cette période, sans pouvoir « *établir avec certitude quels étaient les destinataires ultimes des fonds* »...

Pire, au même moment, dans un entretien à l'AFP, le PDG du groupe LafargeHolcim, **Eric Olsen**, se dit prêt à vendre son ciment pour l'immense **mur anti-clandestins** promis par Donald Trump, à la frontière entre les Etats-Unis et le Mexique : « *Nous sommes le premier cimentier aux Etats-Unis [...]. Nous sommes ici pour soutenir la construction et le développement du pays* », justifie-t-il – épousant ainsi la stratégie de « *préférence nationale* » de M. Trump.

Face au tollé provoqué par ces deux affaires, le ministre français des Affaires étrangères Jean-Marc Ayrault en appelle à la « **responsabilité sociale et environnementale** » des entreprises. Or Lafarge fait justement partie de ces sociétés encensées par les tabloïds patronaux pour la qualité de ses « *engagements* » en la matière ; dans les années 2000, n'a-t-elle pas été parmi les premières à publier un rapport annuel « *développement durable* » ? N'a-t-elle pas déjà sa charte éthique, ses partenariats, sa Fondation et ses bonnes œuvres – bref, la panoplie complète de l'entreprise vertueuse ?

Questionné sur les éventuelles conséquences sur la réputation du Groupe, Eric Olsen répète que **LafargeHolcim ne fait pas de politique**. C'est se moquer du monde, car Lafarge est bien connu pour ses multiples et très officielles activités de **lobbying**, notamment auprès de l'Assemblée nationale et de la Commission

européenne.

Cette collaboration des entreprises du BTP avec des puissances criminelles, fussent-elles issues du suffrage universel, n'est pas nouvelle : l'entreprise Lafarge s'était distinguée, pendant l'Occupation allemande, par le zèle « *apolitique* » qu'elle avait mis à participer à la construction d'un autre mur célèbre : **le Mur de l'Atlantique** – ce qui lui avait valu d'être mise sous séquestre à la Libération. Rappelons que plusieurs filiales historiques de **VINCI** ont fait de même, comme Campenon Bernard, qui réalisa jusqu'à **la moitié de son chiffre d'affaires** avec l'armée allemande en 1943.

Le 21 mars dernier, après que Bouygues et d'autres mondiaux du BTP aient annoncé qu'ils ne participeraient pas à l'édification du mur, **M. Huillard** fait savoir à la presse que VINCI préfère « *ne pas [y] toucher* », eu égard à la « *sensibilité* » de ses collaborateurs « *au niveau mondial* ». En clair, comme il l'a expliqué aux membres du Comité de Groupe : **VINCI a trop d'intérêts en jeu en Amérique latine pour se fâcher avec le Mexique**. D'ailleurs, Ayrault lui-même avait incité les entreprises à « *bien réfléchir* », « *parce qu'il y a d'autres clients dans le monde qui vont regarder cela avec une certaine stupéfaction* ».

M. Huillard a également déclaré vouloir éviter « *de choquer une majorité de nos salariés* ». On nous permettra d'y voir l'importance des actions syndicales et associatives auxquelles nous, CGT, nous sommes associés, notamment concernant le travail forcé sur les chantiers de VINCI au Qatar – qui avait failli lui coûter un marché au Canada.

Enfin, deux jours plus tard, un « *proche du groupe* » LafargeHolcim laisse entendre qu'il ne participera finalement pas à la construction du mur de Donald Trump, car « *aucune entreprise de construction n'a contacté Lafarge pour participer au projet* » ! Entre Xavier Huillard, qui trouve bon de préciser que sa position « *n'est pas du tout un jugement de valeur à l'égard des Etats-Unis* », et Eric Olsen, qui s'avère incapable d'assumer son cynisme, les travailleurs mexicains et les populations syriennes apprécieront cette indifférence très « *politique* » à leur égard. Pendant ce temps, **l'action** LafargeHolcim continue de monter... ■



CICE, la grosse arnaque !



Quatre ans après son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, le Crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi (CICE) peine à faire la démonstration de son utilité publique.

Le CICE, accordé à toutes les entreprises, est calculé sur la masse salariale des rémunérations inférieures à 2,5 fois le SMIC. Son taux passe de 6% à 7% cette année, pour un cout supplémentaire de plus de 3 milliards d'euros soit un total de **88 milliards d'euros d'aides publiques versés aux entreprises** au titre du CICE entre 2013 et 2017.

Ce cadeau royal octroyé par un gouvernement « de gauche » aux entreprises sans contrepartie a raté sa cible : non seulement



les emplois et les salaires ne décollent pas, mais les investissements, la recherche et le développement sont en baisse et par ailleurs la compétitivité de nos entreprises n'arrive pas à stimuler notre commerce extérieur avec une balance commerciale qui reste déficitaire de 48,1 milliards en 2015 (O-F du 7/02/17). Le gouvernement aurait-il été dupe de faire confiance au MEDEF et aux patrons des grands groupes, ce qui aurait dû être du donnant donnant, s'avère être un hold-up organisé des caisses de l'état.

La plupart des grands groupes dont VINCI se sont servis de cette manne publique en inscrivant le CICE, comme crédit d'impôts seulement pour **améliorer leurs marges**. Et que dire de cette aubaine quand le montant du CICE dans certaines boîtes frise celui du montant de la participation, (comme chez SOLETANCHE/FREYSSINET) et que grâce à ce stratagème la participa-

tion ne coûte rien à l'entreprise ? « Régalez-vous c'est l'Etat qui paye » — enfin, pas tout à fait, mais plutôt **nous**, par nos impôts.

Une étude de la Dares (en charge des études statistiques pour le ministère du Travail) publiée en janvier 2017, rejette par ailleurs tout effet positif sur les salaires. Pire, elle met en lumière un effet « **trappe à bas salaire** », « *les entreprises pouvant maintenir leurs salariés sous 2,5 fois le Smic pour continuer de percevoir le CICE* ». Alors que le Smic stagne, l'étude montre que « *le ralentissement des salaires de base aurait ainsi été plus fort dans les entreprises qui ont le plus bénéficié du CICE* ». Ah bon ?

Selon sa définition le CICE ne doit pas être utilisé pour augmenter les salaires des dirigeants ou les dividendes des actionnaires, soit, alors démontrez nous le contraire. A la CGT nous souhaiterions que les élus des salariés aient vraiment les moyens de **contrôler** le respect des engagements, de tracer l'utilisation d'un tel dispositif et de le suspendre en cas de mauvaise utilisation. Or si le CICE est transformé en allègement de cotisations sociales, comme le prévoient certains candidats à la présidentielle, il n'y aura plus aucun moyens de contrôle possible.

Combien notre groupe

VINCI, au travers de toutes ses entreprises, a-t-il touché au titre du CICE depuis sa mise en place en janvier 2013, et combien a réellement été utilisé autrement qu'en crédit d'impôts ?

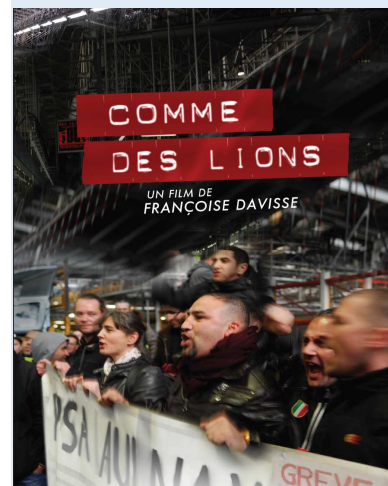
Alors demandons des comptes lors des entretiens avec les responsables de Pôles.

Pour rappel l'évasion fiscale coûte 40 à 60 milliards par an à l'état, soit 2 à 3 fois le CICE annuel. ■

Jean-Georges PLONGEON



Films



« La vie est faite d'expériences, de risques, d'aventure et de fierté. Et là, ces deux ans sont une tranche de vie exceptionnelle. Comme des lions raconte deux ans d'engagement des salariés de PSA-Aulnay, contre la fermeture de leur usine qui, en 2013, emploie encore plus de 3 000 personnes. Des immigrés, des enfants d'immigrés, des militants, bref des ouvriers du 93 se sont découverts experts et décideurs. Ces salariés ont mis au jour les mensonges de la direction, les faux prétextes, les promesses sans garanties, les raisons de la faiblesse de l'Etat. »

Un combat long, difficile, isolé ; un syndicat-maison, des cégétistes « clandestins » et un Comité de grève ; des flics omniprésents et l'Etat, les Hollande, Macron, Vallaud-Belkacem, Montebourg et autres Combrexelle, en complices minables de la direction de PSA. Avec, au bout de 4 mois de grève et d'actions, une fierté ouvrière affirmée... et quelques larmes malgré tout quand il faut se séparer. ■

Film de Françoise Davisse

Les Mutins de Pangée, 2016 – 115 mn, compléments 24 mn



200 000 € !

Voilà le manque à gagner des CE de Freyssinet France sur cinq ans !

La décision des membres élus du CCE de faire appel au cabinet d'expert-comptable APEX a fait apparaître un dysfonctionnement sur le calcul des subventions attribuées aux CE.

Présenté par la direction comme un « simple oubli », celui d'avoir omis d'intégrer la ligne des **congrés payés** à la masse salariale pour le calcul des 0,9% au titre des subventions culturelles et sociales et des 0,2% pour les frais de fonctionnement.

Somme, qui grâce à cette décision du CCE appuyée par la CGT sera créditée en début de ce premier trimestre sur les comptes des différents Comités d'établissements au prorata des MSR (masses salariales régionales). ■



Vous avez dit bizarre ?

Instance de dialogue et de concertation **VINCI ENERGIES France** : après avoir posé la question à M. Hervé ADAM s'il y avait des **directives concernant les NAO** 2017, celui-ci nous a répondu que chaque directeur d'entreprise décidait du montant de l'enveloppe. En clair : pas de directives.

Après concertation avec les camarades élus de plusieurs entreprises du Groupe VINCI, on s'aperçoit que les premières propositions de nos chers directeurs étaient bizarrement pratiquement **identiques** ! Entre 0,4 et 0,8 % d'augmentation.

Il aura fallu cinq réunions, dont deux musclées avec la mobilisation de la majeure partie de la société **GREEN** et la **menace d'une grève à durée illimitée** pour obtenir un talon de 45 € pour chaque salarié, soit plus de **2 %** pour les plus petits salaires.

J'invite tous les camarades élus du Groupe VINCI à demander à leur direction de prévoir dès maintenant dans leurs budgets 2018 une enveloppe salariale à l'image des résultats du Groupe ! ■

Michel Grigy, DS

Grève victorieuse sur le chantier VINCI/RATP métro Châtelet : la mobilisation a payé !



Le 23 janvier, les travailleurs d'une entreprise sous-traitante (FH Service) d'une filiale de VINCI construction (SOGEA TPI) se mettent en grève sur le chantier du métro Châtelet-les-Halles. Cette grève mobilisera une centaine de travailleurs d'origine Kurde, Turque, venant d'Afrique ou de Bulgarie. Elle sera suspendue 4 jour après avoir obtenu l'essentiel de ce qu'ils réclamaient. Et que réclamaient-ils ? Être payés !

Ils n'avaient pas été payés depuis plusieurs mois : de 2 à 8 mois suivant les cas. Et cela, la direction de SOGEA TPI, la société donneuse d'ordre, en avait été avertie à plusieurs reprises par les salariés. Ils avaient spontanément arrêté le travail quatre fois depuis 2004. Mais à chaque fois ils ne sont pas organisés et sont déjoués par les manœuvres de division du patron de la société sous-traitante. Ainsi quand l'Urssaf bloquait les comptes de l'entreprise mise en cause, son patron déposait le bilan et en créait une autre (France Ouvrage, puis Inter travaux, FC 10 et FH Service, etc...). VINCI ne peut pas dire qu'elle ne savait pas : c'était toujours à la même personne qu'ils confiaient le chantier.

Cette fois-ci, la CGT est intervenue, a rencontré le donneur d'ordre (les dirigeants de la Société SOGEA TPI) afin qu'ils assument leur responsabilité et se substituent à l'employeur défaillant en réglant l'ensemble des arriérés de salaires. La société SOGEA TPI a nié toute responsabilité dans cette situation. C'est suite à la grève et à l'ampleur qu'elle risquait de prendre nationalement qu'elle a cédé. Les travailleurs réclamaient **tous les arriérés de salaire ainsi que la fourniture de leurs feuilles de paie et du contrat de travail**. Dans le détail :

- *Païement de l'ensemble des salaires pour tous les salariés de FH Service et de FC 10 qui travaillent, ou ont travaillé sur le chantier du métro Chatelet-Les Halles ;*
- *Régularisation des 5 travailleurs sans-papiers avec établissement des Cerfas ;*

- *Embauche par le groupe VINCI des salariés du sous-traitant FH Service travaillant sur le chantier.*

Le 26 janvier 2017, les grévistes suspendent leur grève, un accord est signé avec la société VINCI qui **accepte** le paiement des arriérés, la régularisation de travailleurs sans-papiers et l'embauche des grévistes chez VINCI.

Aujourd'hui 19 personnes ont été embauchées chez SOGEA TPI (filiale de VINCI) pour finir le chantier, et 5 travailleurs sans-papiers ont été embauchés par Chantiers Modernes (filiale de VINCI). Leur régularisation est en cours. Tous les arriérés de la société sous-traitante FH Service ont été réglés. Par contre pour FC 10 (la société dont FH Service a pris le relais sur le chantier), 60 personnes attendent leur paiement sur plusieurs mois. VINCI a bien accepté de payer mais fait trainer les choses.

Mais nous restons vigilants et la **solidarité** de classe entre travailleurs de différentes nationalités ou origines fait notre force contre les attaques du capital. Un nombre important de travailleurs ont pris conscience qu'il était important de **s'organiser pour lutter** et ont adhéré à la CGT. Le syndicat de la construction de **Turquie** (Yapi-Is) a envoyé un message de solidarité et prévu de manifester devant le siège de VINCI à Istanbul, ce qui a eu un effet important sur la détermination des grévistes, montrant concrètement que la classe ouvrière est la seule classe vraiment internationaliste et ne peut être divisée suivant la nationalité ou les frontières nationales. ■

La sous-traitance en question

Alors que les médias étaient focalisés sur le « *Pénélope gate* », symbole d'une corruption toute capitaliste, cette grève qui faisait éclater au grand jour le « *scandale* » de la sous-traitance et de la surexploitation des travailleurs immigrés a été vite étouffée.

La situation de la sous-traitance dans ce cas précis n'est pas une « *dérive* », mais bien encouragée par les grands monopoles. Ils sont parfaitement au courant, contrairement à ce qu'ils affirment. Sur plusieurs chantiers, à Dunkerque « *Le géant des travaux publics avait utilisé les services de sociétés pratiquant le travail dissimulé de 460 salariés polonais et roumains sur le chantier du réacteur nucléaire, entre 2008 et 2011.* » ; sur plusieurs chantiers de la région parisienne, dans tous les grands chantiers de plusieurs grands groupes, cette pratique est récurrente.

Le 7 septembre 2016, une situation similaire à celle du métro Châtelet s'est produite sur les travaux de curage du 46-50 avenue de Breteuil (Paris 7e). Ces travaux ont été confiés à l'entreprise CAPRON et sous-traités à l'entreprise MT BAT Immeubles. **Les 25 travailleurs sans papiers** recrutés par la société MT BAT Immeubles se mettaient en grève avec le soutien de la CGT, suite à l'accident du travail dont avait été victime l'un des leurs la veille. Là aussi la lutte et la détermination des salariés ont payé !

Ces deux dernières grèves ont démasqué l'hypocrisie des grands groupes. Ce que cette grève a révélé au grand jour sur la sous-traitance est tellement évident que le procureur d'Ile de France, la RATP et la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) ont été contraints de faire une déclaration. Patrick Liébus président de la CAPEB souhaite, « *si tout cela est avéré, une sanction à la hauteur de l'infraction, pour que des entreprises importantes arrêtent de dire pas vu, pas pris* ». Selon lui, la RATP, « *à partir du moment où elle sait qu'il y a sur ses chantiers des salariés de sous-traitants qui sont traités de cette façon-là, devrait s'engager* » (AFP).

Souvent le grand groupe essaye de sauver la face avec « *on ne peut pas savoir la façon dont l'entreprise sous-traitante organise son travail* ». Même sur ce point ce n'est pas vrai. Le travail dissimulé, non déclaré, sans papiers, sur un même chantier où le même sous-traitant change quatre fois de nom de sous-traitants, pratique récurrente sur les chantiers, il est évident que cela cache quelque chose, mais le groupe ne veut pas savoir.

Pourquoi la sous-traitance

Il est clair qu'elle entretient un rapport de force favorable au capital dans le rapport capital travail. Citons dans le désordre. Elle évite une concentration des travailleurs dans de grandes entités où la solidarité peut s'exprimer plus fortement. Quand la situation économique n'est pas favorable, le « *dégraissage des effectifs* » est supporté par la sous-traitance avec un risque moindre qu'une réaction solidaire des travailleurs dans le grand groupe soit organisée. C'est sur la sous-traitance que le grand groupe fait porter la réduction des prix et l'augmentation de la productivité par l'augmentation de l'intensité au travail. La réglementation est souvent non appliquée ou contournée : les accidents ne sont pas déclarés en accident de travail, la maladie professionnelle est inconnue, l'arrêt de travail pour maladie n'existe pas, les jours fériés ne sont pas payés, la clause arrêt de travail pour intempéries n'est pas appliquée (s'il n'y a pas un syndicat qui s'en mêle). On doit travailler de 22h00 à 5h00 de matin sans pause, la riposte contre

la hiérarchie pour harcèlement est impossible et comble du comble comme on l'a vu, en plus on peut ne pas être payé !

Juridiquement, contrairement aux intérimaires, les salariés sous-traitants ne profitent pas des accords d'entreprise. Un exemple : sur un chantier, salariés embauchés et intérimaires touchent 150€ de prime de chantier, pas les sous-traitants (y compris dans le même groupe VINCI). On pourrait allonger la liste...

VINCI peut affirmer « *Je paie la sous-traitance de la même façon que dans le groupe* ». La vérité est tout autre. On ne se préoccupe pas de savoir comment au bas de l'échelle on traite les travailleurs, là-haut dans les sphères dirigeantes, si les résultats sont bons, on ferme les yeux.

Leçons importantes à tirer de cette grève

La sous-traitance aggrave les divisions et la concurrence entre les travailleurs ; sans cette concurrence l'exploitation capitaliste ne pourrait pas exister. C'est ainsi que l'on peut entendre des élus syndicalistes dire « *je suis élu des salariés de l'entreprise mère (ou donneuse d'ordre), le reste ne me concerne pas* ». Heureusement, les luttes montrent aux travailleurs l'antagonisme des intérêts de classe entre capital et travail, et la nécessité de renforcer la solidarité de classe en refusant de s'enfermer dans son entreprise.

L'esprit communautaire ou le regroupement en métiers selon l'origine nationale ou ethnique des travailleurs ont également été combattus. Ces regroupements ont accompagné toute l'histoire du capitalisme : voir la longue liste des postes de travail toujours interdits aux immigrés, et cela jusqu'au plus haut niveau dans les administrations de l'Etat.

Autre leçon de cette grève, selon Tayland, gréviste : « *Il y a des camarades qui ont participé à leur première lutte collective. Ils ont changé leur conception de la lutte. La force organisée est tout à fait différente du comportement individuel ou spontané. La preuve : on a déjà essayé 4 fois la grève, on n'a pas réussi. C'est pour cette raison qu'on a décidé d'aller voir la CGT* ». Un syndicat qui n'occupe pas des problèmes quotidiens de travailleurs, qui ne les intègre pas dans une perspective anticapitaliste à long terme, ne peut développer une lutte efficace.

Un autre aspect positif de cette grève est qu'elle a entraîné un débat dans les communautés turque et kurde sur les positions opportunistes ou de conciliation de classe qui font passer la solidarité ethnique ou nationale avant l'antagonisme entre patron et ouvrier. Quand un patron kurde exploite un ouvrier kurde, c'est bien de capitalisme qu'il s'agit.

La CGT doit être saluée pour sa présence dans la lutte qu'elle a soutenue avec détermination, pour « *que cette mobilisation serve à porter un coup d'arrêt à ces pratiques d'exploitation sur les chantiers qui risquent de s'aggraver avec les travaux du Grand Paris qui s'engagent jusqu'en 2030* ». Et saluons avant tout les travailleurs qui ont eu le courage d'entamer la lutte et de la mener jusqu'au bout.

Prolétaires de tous pays, unissons-nous ! ■

Un militant de la cgt

Un petit besoin d'argent de poche ?



D'après *Le Revenu* (« Le site conseil Bourse et Placements »), on appréciera les majuscules), le PDG de VINCI, Xavier Huillard, a vendu le jeudi 2 mars 7 525 actions à un prix unitaire de 69,62 euros, pour un montant global de 523 890 euros. Soit **38 ans de SMIC** (net).

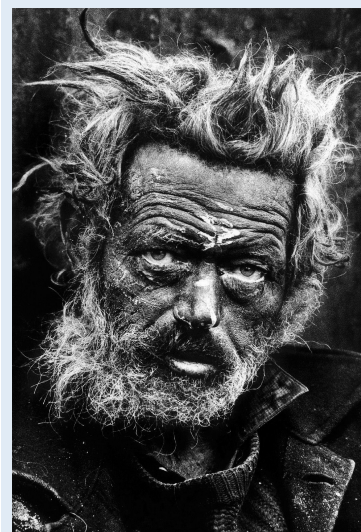
Christian Labeyrie, directeur général adjoint, en charge des finances, a cédé le 1er mars 1 000 actions à 69,45 euros et 1 000 autres actions à 69,85 euros, puis 1 500 actions le 6 mars à 70,03 euros. Ce qui fait un total de 244 345 euros, soit **17,7 ans de SMIC** (net).



L'un et l'autre ont ainsi profité des sommets atteints en mars par l'action VINCI, qui a progressé de **8% depuis un an**, de **34% en trois ans** et de **74% en cinq ans** (hors dividendes).

Au 31 décembre 2016, les actionnaires individuels détenaient 7,7% du capital, les salariés 9,2% (indirectement), Qatari Holding 4%, les institutionnels 16,6% et les étrangers 56,6%.

Bien sûr, avec nos salaires gelés et nos Castor bloqués, on est largué.es. Ces gens-là ne savent pas dire merci. Seulement se servir, et trouver ça normal. ■



Altérité critique
poch'

Pierre Douillard-Lefevre

l'arme à l'oeil

Violences d'État et
militarisation de la police

LE BORD DE L'EAU

« Automne 2014, un manifestant est tué par une grenade lancée par un gendarme à Sivens. L'armement de la police fait, pour la première fois, la une de l'actualité. Loin de susciter de réactions à la hauteur, ce drame est l'occasion pour le pouvoir de renforcer ses stratégies de maintien de l'ordre en faisant interdire et réprimer implacablement les mobilisations qui suivent. La mort de Rémi Fraisse n'est ni une « bavure », ni un accident. Elle est le produit d'une logique structurelle, qui s'inscrit dans un processus d'impunité généralisée et de militarisation de la police en germe depuis deux décennies. Sur fond d'hégémonie culturelle des idées sécuritaires, la police française se dote de nouvelles armes sous l'impulsion des gouvernements successifs : taser, grenades, flashballs, LBD. On tire à nouveau sur la foule. D'abord expérimentées dans les quartiers périphériques, puis contre les mobilisations incontrôlables, les armes de la police s'imposent aujourd'hui potentiellement contre tous. « En blesser un pour en terroriser mille », telle est la doctrine des armes de la police. Cet essai passe en revue l'armement de la police pour comprendre ce que les armes disent de notre temps, quelles sont les logiques politiques qu'elles suggèrent, au-delà des spécificités françaises d'un maintien de l'ordre présenté comme irréprochable. »

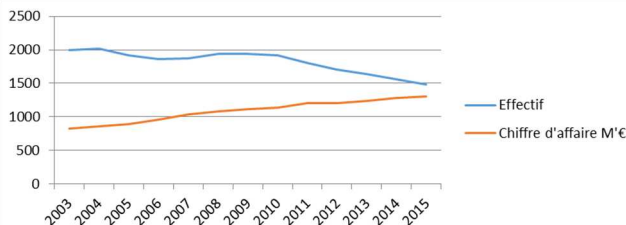
L'auteur, Pierre Douillard, est blessé au visage lors d'une manifestation, par le tir d'une nouvelle arme de la police : les Lanceurs de Balles de Défense. Nous sommes en 2007, il a 16 ans. Depuis, il lutte aux côtés d'autres blessés contre la militarisation et l'impunité des forces de l'ordre. ■

Pierre Douillard-Lefevre
Le bord de l'eau, 2016 – 86 p.

COFIROUTE

Le sacrifice des salariés...
au profit des bénéfices !

Depuis 2005, la société Cofiroute évolue de façon importante et permanente, ayant pour seul objectif ses finances. Affichant clairement un manque total de considération pour ses salariés, réduisant considérablement ses effectifs, il n'est donc pas question de remplacer les départs en retraite pour tous les corps de métiers.



les amplitudes maximales autorisées et des horaires complètement décalés.

Cofiroute favorise également l'internalisation des différents travaux, ce qui représente un surplus de la charge de travail et n'arrange rien au manque d'effectif.

La société Cofiroute est passée de 1991 salariés en 2003 à 1482 en 2015, une perte de plus de 500 emplois soit **34,4% de l'effectif en seulement 12 ans**. Le chiffre d'affaire a quant à lui augmenté de près de 58%.

Cette réduction des effectifs se ressent de toutes parts. Dans les **péages**, les bornes de paiement automatiques ont fait progressivement leur apparition et ont remplacé la totalité des receveurs en voie. Ces derniers sont contraints maintenant de se former aux nouveaux métiers dont les prises de postes sont souvent éloignées de leur domicile, générant stress et fatigue.

Les **agents routiers** sont eux aussi largement impactés par le manque d'effectif, ce qui ne leur permet plus d'assurer correctement, d'une part, la sécurité des usagers (en particulier durant la période hivernale), et d'autre part l'entretien correct des installations. Ce manque d'effectif va jusqu'à engendrer le non-respect des temps de repos, avec des heures de travail qui dépassent parfois

S'ajoute à ceci une politique des augmentations de salaire au compte-goutte...

Cette évolution impacte gravement la vie des salariés, dans leur vie professionnelle comme dans leur vie privée.

Face à ce désastre, la CGT Cofiroute a vivement réagi en lançant des actions dans divers péages en 2016 pour alerter les médias et les usagers sur le mal-être des salariés qui font face à cette situation. Plus de 10 préavis de grève ont été déposés à la suite cette année-là.

La CGT Cofiroute continuera à se battre contre cette politique destructrice qui a décimé nos emplois. ■



Chez VINCI Facilities aussi !

VINCI
FACILITIES

Il n'y pas que chez COFIROUTE que VINCI sévit, chez Vinci Facilities les vautours Vinciliens, depuis plus de 15 ans, pillent sans *Difficulties* notre société **ENERGILEC**.

Notre cœur de métier, la maintenance multitechnique, n'est que le prétexte pour VINCI pour se faire du pognon sur le dos des travailleurs. Quand la vente de carottes rapportera encore plus, nous serons amenés à vendre des carottes.

Prétextant que les clients exigeraient des prix de contrats de plus en plus bas, eh bien pas de problème, VINCI / ENERGILEC fait des prix au ras des pâquerettes en vendant en-dessous du prix la main d'œuvre nécessaire.

Quand on connaît les noms de certains clients tels que BNP-HERMES-GENERALI-COVEA ou autres DIOR, on est en droit de se poser des questions quant à une éventuelle collusion contre le droit des travailleurs ?

Naturellement comme les cahiers des charges de la maintenance sont toujours les mêmes depuis des dizaines d'années, ce sont les techniciens de base et en partie leur encadrement de proximité qui font la

différence, en ne comptant pas leurs heures pour assurer, car chez ENERGILEC, les HS n'existent pas !!!!

Comme pour COFIROUTE, le but du groupe financier VINCI (il n'y a pas d'autre nom pour un tel groupe) c'est de **faire toujours plus avec toujours moins**.

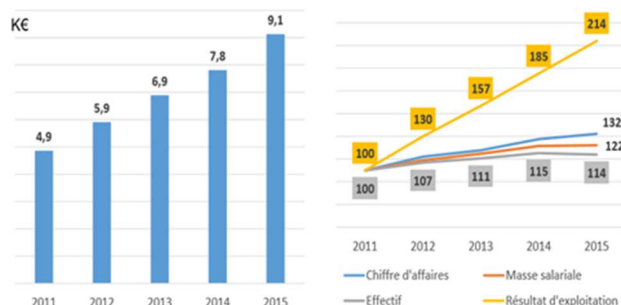
Toujours moins sur le terrain, mais toujours plus dans les « bureaux » en démultipliant les nominations de « chefs d'entreprises » de « GRH » de « RAE » et autres emplois pas toujours vraiment opérationnels, nécessaires pour saucissonner une société en « entreprises » à la VINCI. Chez ENERGILEC nous en sommes à 6 entreprises pour 550 salariés depuis 2010.

Seul point positif, ça crée pour le moment des emplois — maintenant, est-ce que ces emplois seront pérennes ???

Et dernière trouvaille de nos incompetents de VINCI Facilities IdF tertiaire, la mise en place du programme « *excellence opérationnelle* » basée sur les 5S du lean management à la japonaise. Ça paraît louable au démarrage, pour ceux qui ne connaissent pas, mais en réalité le but est de faire mieux avec

Une progression ininterrompue du résultat d'exploitation par salarié

Evolution comparée du chiffre d'affaires, du résultat d'exploitation, des effectifs et de la masse salariale (base 100 en 2011)



➡ autant (pourquoi pas) mais surtout avec **moins** — c'est encore mieux et c'est super pour la marge.

Donc une pression supplémentaire sur le dos des travailleurs, car ceci s'applique essentiellement pour les techniciens de terrain, et pendant le même temps notre chef à tous, Hervé ADAM, nous propose d'ouvrir des réunions de travail sur les RPS ????

D'un côté tout est mis en œuvre pour provoquer la maladie et de l'autre on cherche la thérapie, de qui se fout-on ? Un seul remède pour éviter les RPS, **arrêter la pression au travail !!!!** et mettre en place

hauts dirigeants, les XH -YM et autres HA, se remplissent les poches en affirmant qu'il est nécessaire pour la vie du groupe et de l'activité nationale de « *contenir les augmentations de salaires à un niveau bas* ».

Si VINCI rime avec DEMOCRATIE ça rime surtout avec **DENI de DEMOCRATIE**, car à sa politique digne des négriers des temps modernes il faut ajouter son antisindicalisme Cégétiste, contre le seul syndicat qui dénonce ses agissements de prédateur économique. ■

les moyens nécessaires.

Ci-joint un graphique mettant en évidence l'augmentation du résultat par salarié depuis 2011 : c'est édifiant et pourtant ça ne leur suffit pas encore !

Chez ENERGILEC, et ce surtout depuis le rachat par les rapaces de VINCI Energies en 2010, ceci a permis au groupe financier VINCI, avec le racket sur le chiffre d'affaires (près de 4%) auquel s'ajoute le hold up sur les bénéfices, d'engranger plusieurs dizaines de millions €.

Et pendant le même temps les actionnaires, mais surtout nos

Nouveau siège social :

les CHSCT concernés se rencontrent

A l'horizon 2020, donc après-demain, plus de 4 000 salariés actuellement répartis sur les différents pôles VINCI devraient être rassemblés sur un site commun, le nouveau siège du groupe dans le quartier de Nanterre la Folie. L'ambition de VINCI est clairement affichée : faire de ce siège une vitrine des savoir techniques de nos métiers et nous en comprenons bien l'intérêt.

Quant aux salariés, les interrogations sont bien là et les réponses se font attendre ! **Les incertitudes et le stress** de ce futur déménagement ne peuvent pas être ignorés plus longtemps. Les questions ne manquent pas : places de parking, transports en commun (la nouvelle gare Eole ne devrait entrer en activité qu'un an après notre installation), organisation des espaces de travail (on entend parler de la généralisation des *open spaces*, du *co-working*, d'un *fab-lab*...), services collectifs (restauration, sécurité...).

Toutes ces appréhensions relatives à nos futures conditions de travail sont légitimes. C'est pourquoi un certain nombre de **CHSCT** des entreprises concernées ont souhaité se regrouper autour de ces questions. Une première réunion, **le 9 mars dernier**, a réuni une quinzaine d'élus, venus de Rueil, Nanterre ou Montesson, de la Construction, des Concessions ou de l'Energie. Tous ont remonté les inquiétudes des salariés, et constaté à quel point les **informations** fournies au compte-gouttes par VINCI étaient différentes d'une entité à l'autre.



Les enjeux de ce regroupement, qui aspire à **rassembler des élus de toutes les entités concernées**, sont de mettre en commun nos informations, d'échanger, de faire un état des lieux sur les expériences d'*open space* en cours, de recueillir les réactions des salariés, de recenser les thématiques communes à faire redescendre dans nos entreprises... Avec pour ambition de défendre le bien-être des salariés et d'empêcher qu'ils ne soient les parents pauvres de ce projet. Et déjà l'énoncé d'une première exigence : celle de **l'égalité de traitement** entre toutes les entités.

Notre direction doit prendre en considération un principe primordial et plein de bon sens : le nouveau siège doit se concevoir **AVEC** et **POUR** tous les salariés, quel que soit leur niveau de responsabilité. Avec ce nouvel espace, les salariés doivent pouvoir améliorer leurs conditions de travail et non craindre le contraire ; la véritable clé d'un prochain succès réside dans la **co-construction** de ce futur siège. ■

Entités concernées par le nouveau siège social

GROUPE

VINCI (Rueil-Malmaison)
VINCI MANAGEMENT (Rueil-Malmaison)
VINCI RUEIL GESTION (Rueil-Malmaison)
VIE (Rueil-Malmaison)

VINCI CONSTRUCTION

VINCI CONSTRUCTION (Rueil-Malmaison)
VINCI CONSTRUCTION MANAGEMENT (Rueil-Malmaison)
VINCI CONSTRUCTION SI (Rueil-Malmaison)
VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS (Rueil-Malmaison)
VINCI CONSTRUCTION DOM TOM (Rueil-Malmaison)
SOGEA-SATOM (Rueil-Malmaison)
VINCI CONSTRUCTION FRANCE (Nanterre)
ADIM IDF (Nanterre)
VINCI ENVIRONNEMENT (Rueil-Malmaison)
VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT Nanterre (Nanterre)
DODIN CAMPENON BERNARD (Chevilly-Larue)
GEOSTOCK (Rueil-Malmaison)
GEOGREEN (Rueil-Malmaison)
ENTREPOSE GROUP (Colombes)
SPIECAPAG (Colombes)
HORIZONTAL DRILLING INTERNATIONAL (Colombes)
ENTREPOSE PROJETS (Colombes)

EUROVIA

EUROVIA (Rueil-Malmaison)
EUROVIA MANAGEMENT (Rueil-Malmaison)

VINCI AUTOROUTES

COFIROUTE (Rueil-Malmaison)
RADIO VINCI AUTOROUTES (Rueil-Malmaison)
ASF (Rueil-Malmaison)

CONCESSIONS

VINCI CONCESSIONS (Rueil-Malmaison)
VINCI AIRPORTS (Rueil-Malmaison)

VINCI ENERGIES

VINCI ENERGIES (Montesson)
VINCI ENERGIES MANAGEMENT (Montesson)
VINCI ENERGIES MANAGEMENT France (Montesson)
VINCI ENERGIES MANAGEMENT International (Montesson)
VINCI ENERGIES EUROPE (Montesson)
VINCI ENERGIES FRANCE (Montesson)
VINCI ENERGIES FRANCE Ile-de-France (Rueil-Malmaison)
VINCI ENERGIES SI Saint-Denis (Saint-Denis)
VINCI ENERGIES GSS (Saint-Denis)
VINCI ENERGIES GSS OIL & GAS (Saint-Denis) ■

Nous appelons tous les CHSCT concernés (ou, à défaut, les CE ou les DUP) à s'associer à cette démarche, en contactant Stéphane (01 41 91 40 13) ou Bénédicte (01 46 95 74 27), et tous les salariés à se rapprocher de leurs élus respectifs, pour leur faire part de leurs interrogations et idées. Nous devons nous exprimer si nous ne voulons pas que ce siège, qui va conditionner les années à venir, se bâtisse sans nous.

Solidarité mensongère



La dernière campagne de la **Fondation VINCI pour la cité** fait la promotion d'une association (Solidarités Nouvelles face au Chômage : **SNC**), fondée en 1985 par un énarque proche de Jacques Delors, et qui propose d'« accompagner » des personnes au chômage vers l'emploi.

Vers quel emploi au juste ? Difficile à savoir, l'association ne donnant guère de chiffres. Souvent une simple formation, au mieux un CDD « *solidaire* », aidé par l'Etat : l'enfer de la précarité est pavé de bonnes intentions. Cette association, appréciée des fondations d'entreprise, est animée par des bénévoles. Elle se présente comme « *un acteur associatif majeur dans le champ de la solidarité* ».

Assez d'hypocrisie : VINCI ferait mieux d'**arrêter** de licencier ses salariés et de supprimer des postes par centaines, du nord au sud de la France — en un mot : **de fabriquer des chômeurs** —, plutôt que de financer indirectement des associations pour qui la solidarité n'est qu'un business. ■



Matière à débat

Envoyez-nous vos articles, faites connaître vos expériences et vos points de vue. Et si vous ne partagez pas certaines opinions exprimées dans ce journal, n'hésitez pas à engager le débat : c'est dans l'échange que se forment les meilleures analyses et les meilleures pratiques.

L'équipe du journal

Nous contacter

coopérant fédéral : Yves Gauby
06.45.44.88.43
logobis@orange.fr

**4: Champagne Ardennes / Lorraine
Alsace / Bourgogne / Franche-Comté**
Christian BAIX (E)
06.77.75.89.54
Christian.baix@yahoo.fr
Lionel CLAUSE (R)
06.86.54.01.68
lloej@yahoo.fr

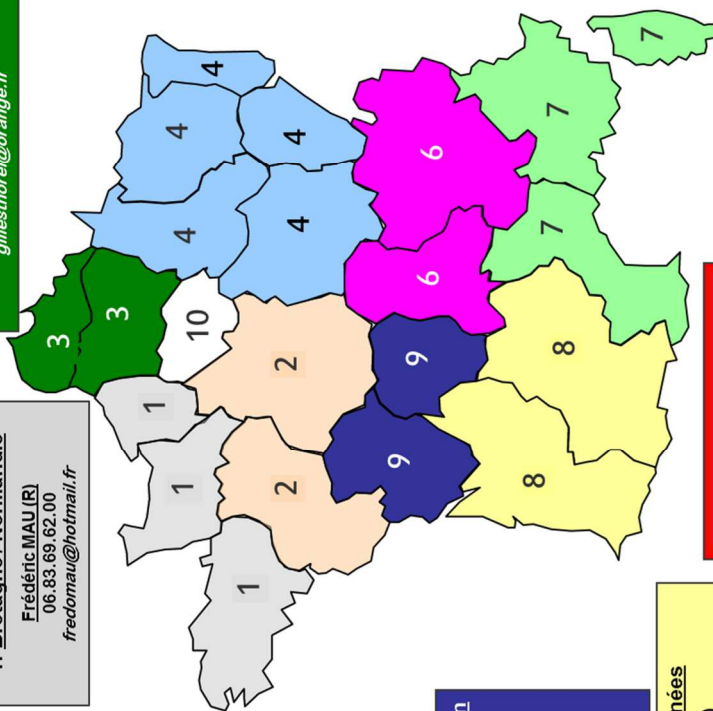
6: Rhône Alpes / Auvergne
Alain DI PIRRO (R)
06.23.42.69.04
ce-aurora07@wanadoo.fr
Denis MARCHAL (E)
06.76.94.35.45
denis.marchal5@libertysurf.fr
Amir AHMED HEZAM (R)
06.63.97.51.79
calteaulalexandra@yahoo.fr

**7: Paca / Languedoc Roussillon
Corse**
Marie-Claire ANDRE (VF)
06.73.80.45.58
marie-claire.andre@faceo.com
QUETGLAS Jacques (CT)
06.20.97.07.37
Jacquesquetglas@outlook.fr
Christian MIMAU (T/A)
06.46.06.18.72
chmimo64@sfr.fr

3: Nord Pas de Calais / Picardie
Véronique COLLOT (R) Etam
06.76.77.70.55
veroniquecollo19@gmail.com
Gilles THOREL (E)
06.15.98.12.70
gillesthorel@orange.fr

Légende : CT - Construction
E - Energies
R - Routes
VF - VINCI Facilities
A - Autoroutes

1: Bretagne / Normandie
Frédéric MAU (R)
06.83.69.62.00
fredomau@hotmail.fr



11: Dom Tom
Raymond PAYET (CT)
06.92.85.79.03
cgttrbp@wanadoo.fr

Représentant Syndical
Christian RENARD (E) Etam
06.89.15.47.56
christian.renard0519@orange.fr

10: Ile de France
Jean-Luc RIO (CT)
06.08.69.69.36
jeanlucrio@hotmail.com

Daniel ALLARD (VF)
06.89.70.65.52
Syndicat.energilec@hotmail.com
Alain LIENHARD (CT)
06.19.11.23.84
lienhard.alain@orange.fr
Alexandre FELS (E)
06.62.78.57.03
alexandre.fels@orange.fr
Francis LEMASSON (CT) Cadre
06.76.40.12.03
lemasson.francis@orange.fr

2: Pays de la Loire / Centre
Didier SIMON (R)
06.12.45.92.99
didier.simon49@wanadoo.fr
Dominique BRILLANT (A)
06.25.24.48.24
gisdo@orange.fr

**9: Poitou Charentes / Limousin
Vendée / Touraine**
Philippe LOIRAUD (R)
06.42.30.69.00
p.loiraud@voila.fr
Karim ELJIHAD (CT)
06.43.02.56.42
k-eljihad@gmail.com

8: Aquitaine / Midi Pyrénées
Philippe GABORIAU (R)
06.29.53.09.39
cgtconstaqui@wanadoo.fr
Denis BOUTINEAUD (E) Etam
06.19.17.80.45
denis.boutineaud@orange.fr

CGT : www.cgt.fr
FNSCBA : construction.cgt.fr

UGICT-CGT : www.ugict.cgt.fr

Abonnements, anciens numéros

Recevez nos numéros en PDF dès leur sortie, commandez les anciens numéros...

en nous écrivant à l'adresse mail ci-contre.



L'ECHO des salaires
de VINCI

c/o FNSCBA-CGT
263 rue de Paris
Case 413
93514 Montreuil Cedex

journal.cgt.vinci@gmail.com